



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20128846

e,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

23 OCT. 2020

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0473 531 036**

Nom

(en entier) : **IMMO VANSCA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Mons 294 - 6150 ANDERLUES**

Objet de l'acte : Organe d'administration : démissions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2020 a pris acte de la démission en qualité d'administrateurs, avec effet au 17 mars 2020, de Monsieur Claudio SCALZO, représentant le groupe A, domicilié à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, Rue Belle Fontaine 1 et de Monsieur Jean-Marc VANDENHENDE, représentant le groupe B, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue de Bienne 9.

Il n'a pas été pourvu à leur remplacement. Il sera statué sur la décharge lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en décembre 2020.

Dans sa version actualisée, le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit :

. pour le groupe A :

- Monsieur Luigi SCALZO, administrateur, domicilié à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, Rue Belle Fontaine 5 ;

- la S.R.L. C.R.L. (BCE 0890.635.093), ayant son siège à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, Rue Belle Fontaine 5, dont le représentant permanent est Monsieur Claudio SCALZO, domicilié à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, Rue Belle Fontaine 1, administrateur, avec une fonction d'administrateur délégué (mandat rémunéré) dévolue à la S.R.L. C.R.L., précitée ;

. pour le groupe B :

- Monsieur François VANDENHENDE, administrateur, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue de Bienne 9 ;

- la S.R.L. FRAMAX (BCE 0889.725.966), ayant son siège à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue de Bienne 9, dont le représentant permanent est Monsieur Jean-Marc VANDENHENDE, domicilié à 7120 ESTINNES (Vellereille-les-Brayeux), Rue de Bienne 9, administrateur, avec une fonction d'administrateur délégué (mandat rémunéré) dévolue à la S.R.L. FRAMAX, précitée.

Il a été rappelé que le mandat des administrateurs est renouvelable lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en décembre 2024 et que le pouvoir de représentation externe de la S.A. IMMO VANSCA prévoit la signature conjointe d'un administrateur délégué du groupe A et d'un administrateur délégué du groupe B.

S.R.L. C.R.L., administrateur délégué,
par son représentant permanent,
Claudio SCALZO.

S.R.L. FRAMAX, administrateur délégué,
par son représentant permanent,
Jean-Marc VANDENHENDE.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2020 - Annexes du Moniteur belge